

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauvant se sont réunis en salle de conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe CHAPPET, Maire, Mme Josette CORBIN, Adjointe, M. Alain CHAMAILLARD, Adjoint, Mme Valérie ARDILLON, Adjointe, M. Yves EPRINCHARD, Adjoint, Mme Agnès KRESSMANN, Mme Annette NAU, M. Éric BISUTTI, Mme Anne LE BOT et M. Paul BARREAU.

Excusés : M. Mathieu RIGAULT, M. Damien MUNIER, Mme Stéphanie EPAIN, Mme Anaïs EMERIAULT, Mme Géraldine GAUDIN.

Le Conseil Municipal a choisi Mme Agnès KRESSMANN pour secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-verbal de la séance du 23 février 2022.

Adopté par 10 voix pour.

Objet – Modification du règlement intérieur du conseil municipal (Délibération n° 2022/08)

Par délibération en date du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal.

L'article 10 mentionne la Présidence lors des tenues des séances du Conseil municipal.

A la demande du Maire, il est proposé d'ajouter dans cet article :

« Article 10 : Le Comptable Public et le Conseiller aux décideurs locaux sont autorisés à participer et intervenir au conseil municipal à la demande du Maire notamment au moment du vote des budgets. »

Comme précisé dans l'article 29, il appartient au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur par délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et après avoir délibéré, adoptent la nouvelle version du règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Objet – Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par le Comptable du Trésor pour le budget principal et le budget Chaufferie (Délibération n° 2022/09)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et du budget Chaufferie de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Les membres du conseil municipal, avec 10 voix pour déclarent que les comptes de gestion du budget principal et du budget chaufferie dressés pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

Objet – Présentation et approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats, budget principal (Délibération n° 2022/10)

Le Maire propose de donner la présidence de séance à Mme Josette CORBIN.

Il présente le compte administratif du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	1 277 463,16	1 279 712,93	2 249,77
Résultat reporté	0	109 394,64	109 394,64
TOTAUX	1 277 463,16	1 389 107,57	111 644,41

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	289 793,49	635 758,34	345 964,85
Résultat reporté	183 355,77	0,00	-183 355,77
TOTAUX	473 149,26	635 758,34	162 609,08
RAR	48 000,00	10 900,00	-37 100,00
CUMUL	521 149,26	646 658,34	125 509,08

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET propose l'affectation des résultats comme suit :

	1068	0,00
Investissement	001	162 609,08
Fonctionnement	002	111 644,41

Le Maire quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN, Présidente de séance, propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2021 de la commune, budget principal est donc adopté par 9 voix pour.

Objet – Présentation et approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats, budget chaufferie (Délibération n° 2022/11)

Le Maire propose de donner la présidence de séance à Mme Josette CORBIN.

Il présente le compte administratif du budget chaufferie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	63 496,08	71 904,80	8 408,72
Résultat reporté	0	28,06	28,06
TOTAUX	63 496,08	71 932,86	8 436,78

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	30 519,93	24 605,56	-5 914,37
Résultat reporté	2 522,41	0	-2 522,41
TOTAUX	33 042,34	24 605,56	-8 436,78
RAR	0,00	0,00	0,00
CUMUL	33 042,34	24 605,56	-8 436,78

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET propose d'affecter le résultat comme suit :

	1068	8 436,78
Investissement	001	-8 436,78
Fonctionnement	002	0,00

Le Maire quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN, Présidente de séance, propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2021 budget Chaufferie ainsi que l'affectation 8 436.78 € au compte 1068 est donc adopté par 9 voix pour.

Objet – Vote du budget primitif budget principal 2022 (Délibération n° 2022/12)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 :

BUDGET PRIMITIF 2022

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles	1 214 891,00	1 130 531,59	-84 359,41
Virement de section	27 285,00	0,00	-27 285,00
Résultat reporté 002	0,00	111 644,41	111 644,41
Opération d'ordre	33 824,00	33 824,00	0,00
TOTAUX	1 276 000,00	1 276 000,00	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RAR	48 000,00	10 900,00	-37 100,00
Opérations nouvelles	385 176,00	152 381,92	-232 794,08
Emprunt	0,00	80 000,00	80 000,00
Résultat reporté 001 et 1068	0,00	162 609,08	162 609,08
Virement de section	0,00	27 285,00	27 285,00
Opération d'ordre	36 824,00	36 824,00	0,00
TOTAUX	470 000,00	470 000,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix pour.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 470 000.00 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 276 000.00 €

Objet – Vote du budget primitif budget Chaufferie 2022 (Délibération n° 2022/13)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget chaufferie 2022 :

BUDGET CHAUFFERIE 2022

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles	53 736,78	39 330,00	-14 406,78
Participation Commune	0,00	26 946,41	26 946,41
Résultat reporté	0,00	0,00	0,00
Opération d'ordre	20 952,75	12 523,59	-8 429,16
Virement de section	4 110,47	0,00	-4 110,47
TOTAUX	78 800,00	78 800,00	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Opérations nouvelles	12 539,63	0	-12 539,63
Résultat reporté et 1068	8 436,78	8 436,78	0,00
Opération d'ordre	12 523,59	20 952,75	8 429,16
Virement de section	0	4 110,47	4 110,47
TOTAUX	0	0	0,00
	33 500,00	33 500,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix pour.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 33 500.00 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 78 800.00 €

Objet – Vote des taxes locales 2022 (Délibération n° 2022/14)

Le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

- Foncier Bâti : 45.67 %
- Foncier Non Bâti : 52,48 %

Il présente l'état n° 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales pour 2022.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux 2021	Produits de références 2022
Foncier Bâti	925 900	45,67 %	422 859
Foncier Non Bâti	232 800	52,48 %	122 173
			545 032

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, d'augmenter les taux d'imposition de 0.5 % et d'adopter les taux du tableau de l'état 1259 comme suit :

Taxes	Taux 2022
Foncier Bâti	45,90 %
Foncier Non Bâti	52,74 %

Objet – Demande de subvention - Dotation de Soutien à l'Investissement Local: Installation d'une pompe à chaleur au bâtiment de la Poste (Délibération n° 2022/15)

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'installation d'une pompe à chaleur air/eau haute température du bâtiment de la Poste, en remplacement de la chaudière fioul. A ce titre, il informe les

membres du conseil que ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et présente le plan de financement et demande aux membres du conseil de lui donner l'autorisation de solliciter les subventions.

La poste et son logement

Dépenses	HT	TTC
Remplacement de la chaudière fioul en pompe à chaleur air/eau haute température	20 394.38	21 516.08
Total	20 394.38	21 516.08

Financement		HT
Autre financement	0%	0,00
DSIL	80%	16 315.50
Sous total		16 315.50
Autofinancement commune	20 %	4 078.88
Sous total		20 394.38
TOTAL avec TVA		21 516.08

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 10 voix pour, autorisent le Maire à :

- solliciter les subventions pouvant être accordées par l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- signer tous les documents correspondants

Objet –Demande de subvention – ACTIV : Réfection de la toiture du bâtiment de la Poste (Délibération n° 2022/16)

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de réfection de toiture du bâtiment de la Poste. A ce titre, il informe les membres du conseil que ce projet est éligible à l'ACTIV, subvention du Département et présente le plan de financement. Il demande aux membres du conseil de lui donner l'autorisation de solliciter les subventions.

La poste et son logement

Dépenses	HT	TTC
Couverture de la Poste et du logement de la Poste	13 214.60	15 857.52
Total	13 214.60	15 857.52

Financement		HT
Autre financement	0%	0,00
ACTIV	80%	10 571.68
Sous total		10 571.68
Autofinancement commune		2 642.92
Sous total		13 214.60
TOTAL avec TVA		15 857.52

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 10 voix pour, autorisent le Maire à :

- solliciter les subventions pouvant être accordées par le Département (ACTIV)
- signer tous les documents correspondants

Objet –Demande de subvention – ACTIV : Réfection de la toiture des ateliers municipaux (Délibération n° 2022/17)

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de réfection de toiture des ateliers municipaux. A ce titre, il informe les membres du conseil que ce projet est éligible à l'ACTIV, subvention du Département et présente le plan de financement. Il demande aux membres du conseil de lui donner l'autorisation de solliciter les subventions.

Ateliers Municipaux

Dépenses	HT	TTC
Couverture des Ateliers	20 228.00	24 228.60
Total	20 228.00	24 228.60

Financement		HT
Autre financement	0%	0,00
ACTIV	80%	16 182.40
Sous total		16 182.40
Autofinancement commune		4 045.60
Sous total		20 228.00
TOTAL avec TVA		24 228.60

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 10 voix pour, autorisent le Maire à :

- solliciter les subventions pouvant être accordées par le Département (ACTIV)
- signer tous les documents correspondants

Objet – Achat de terrains Rue des Boutteries (Délibération n° 2022/18)

Le Maire rappelle la délibération 2019-15 relative à la décision d'utilisation du droit de préemption pour les parcelles section AA 11 et AA 09, transmis par l'étude Notariale de Lezay.
Après avoir rencontré les propriétaires des terrains, il a été proposé d'acquérir en plus de ces 2 parcelles, le terrain les jouxtant : AA 175.

Le Maire précise que l'ensemble a été proposé et validé par les héritiers pour un montant de 27 000 €.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte d'acheter les parcelles section AA n° 9, 11 et 175 pour un montant de 27 000 € et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Objet – Avenant bail rural (Délibération n° 2022/19)

Le Maire rappelle la délibération 2019-22 relative à la location de 2 ha de terre via un bail rural de la parcelle XO 121.

Les locataires souhaitent louer 2 ha supplémentaires attenants à la partie déjà en location.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- accepte de louer 2 ha supplémentaires à Monsieur Benjamin GUINET et Madame Marianne DEPORTE « La P'tite Sauvette » formalisé par un avenant au bail rural déjà en cours
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Objet – Vente de matériel (Délibération n° 2022/20)

Suite au nettoyage et au réaménagement des Ateliers municipaux, le Maire demande la mise en vente de matériels inutilisés à savoir 2 broyeurs.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, autorise le Maire à céder ces différents matériels pour un montant de 250 € chacun.

Objet – Demande de subventions (Délibération n° 2022/21)

Le Maire présente des demandes de subvention.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, il est accordé :

- 200 € à l'Association pour la Mémoire de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation en Pays Mélusin.
- 500 € à Equit'au Logis
- 25 € au collège Jean Monnet de Lezay pour un voyage scolaire

- Objet – Décisions prises par délégation du Conseil Municipal 02-2022

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune de ses réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du même code dans la cadre des délégation accordées au Maire par le Conseil Municipal.

N°	Décision	Date	Objet
Décision n° 6/2022	DIA	25/02/2022	Parcelle AB 146 – Rue de la Quinterie
Décision n° 7/2022	DIA	25/02/2022	Parcelle AA 81 – 14 Rue de l'Alouette
Décision n° 8/2022	DIA	11/03/2022	Parcelle AA 159 – 44 Place de la Mairie
Décision n° 9/2022	DIA	18/03/2022	Parcelle AA 70 et 74 – 12 Rue de l'Alouette
Décision n° 10/2022	DIA	18/03/2022	Parcelle AC 48 – 10 Place de l'Alouette
Décision n° 11/2022	Dépôt de demande d'urbanisme	16/02/2022	Dépôt de Déclaration Préalable : 5 Rue du Temple
Décision n° 12/2022	Délivrance de concession	22/02/2022	Délivrance de concession au cimetière : 50 ans Mme MEDEIROS Claudia
Décision n° 13/2022	Renouvellement adhésion	22/02/2022	Association Maires Ruraux de France /AMR86

Fin du conseil à 21 h 00

Christophe CHAPPET	Josette CORBIN	Alain CHAMAILLARD
Valérie ARDILLON	Yves EPRINCHARD	Agnès KRESSMANN
Annette NAU	Eric BISUTTI	Mathieu RIGALT
Anne LE BOT	Damien MUNIER	Stéphanie EPAIN
Anaïs EMERIAULT	Géraldine GAUDIN	Paul BARREAU